

Résumé

L'opinion de la Chambre des Députés sur la Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen

Plan d'action de l'Union européenne 2017-2019

Éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes

COM(2017) 678

La Chambre des députés salue l'intérêt de la Commission européenne pour la mise en œuvre d'actions concrètes pour éliminer l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et apprécie les approches inclusives dans le contexte d'un marché du travail très nouveau et divers.

Dans le même temps, elle considère judicieux l'accent qui est mis sur l'impact multiple qu'ont les écarts de rémunération de genre sur les systèmes économique, social, culturel d'un Etat membre de l'UE (des systèmes d'éducation et de sécurité sociale jusqu'aux systèmes de retraite). Dans le même registre, elle souligne l'importance qu'ont les systèmes de formation professionnelle dans la réduction des différences de traitement entre les femmes et les hommes sur le marché du travail, ainsi que l'importance que l'opinion publique devrait acquérir.

La Chambre des députés considère qu'il est impératif d'appliquer, au niveau européen, des sanctions pour les employeurs qui se rendent coupables de discrimination de genre, en particulier envers aux mères qui travaillent.